
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'aménagement d'un seuil empierré sur
la rivière aux saumons, exutoire du lac Lindsay
par la municipalité de Saint-Malo**

Dossier 3211-01-062

Le 27 octobre 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement d'un seuil empierré sur la rivière aux saumons à l'exutoire du lac Lindsay par la municipalité de Saint-Malo répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
8 juillet 2013	Réception de l'avis de projet
22 juillet 2013	Envoi de la directive
20 décembre 2013	Envoi de l'addenda à la directive
27 mars 2014	Suite à une modification du projet, réception de l'avis de projet modifiant le projet initial
4 septembre 2014	Réception de l'étude d'impact sur l'environnement
21 novembre 2014	Envoi du document de questions et commentaires à l'initiateur
23 avril 2015	Réception de l'addenda 1 (réponses aux questions et commentaires)
17 juin 2015	Envoi de la seconde série de questions et commentaires
28 septembre 2015	Réception de l'addenda 2 (réponses aux questions et commentaires)
21 octobre 2015	Réception du dernier avis

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à ériger une digue en empièchement sur la rivière aux Saumons à l'exutoire du lac Lindsay sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo. L'objectif est de rétablir les niveaux d'eaux qui prévalaient avant la rupture partielle de la digue préexistante. La digue actuelle n'est pas conforme aux exigences d'ingénierie et sa rupture complète risque de compromettre la santé des écosystèmes riverains et les activités de villégiature sur le plan d'eau.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction de l'écologie et de la conservation;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le Ministère de la Sécurité publique;
- le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;
- le Ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs.

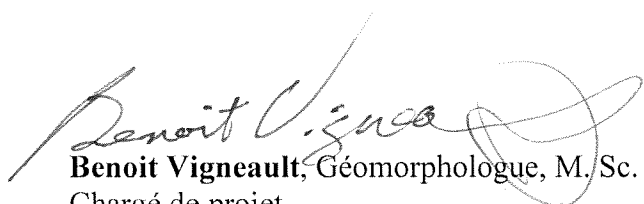
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO. *Aménagement d'un seuil empièré sur la rivière aux Saumons, émissaire du lac Lindsay, dans la municipalité de Saint-Malo – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal* par Bios Consultants, 25 juillet 2014, 67 pages, 6 annexes et 4 cartes;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO. *Réponses aux questions et commentaires du 20 novembre 2014 concernant le projet d'un seuil empièré au lac Lindsay* par la Municipalité de Saint-Malo, 10 avril 2015, 7 pages et 9 annexes;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO. *Réponses à la deuxième série de questions et de commentaires concernant le projet d'un seuil empièré au lac Lindsay (3211-01-062)* par la Municipalité de Saint-Malo, 25 septembre 2015, 10 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 20 décembre 2013. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Benoit Vigneault, Géomorphologue, M. Sc.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels